Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Sous-Préfecture de l'arrondissement de Saint-Nazaire
Bureau de l'Animation Territoriale et de l'Interministérialité
Dossier suivi par :
daniele.bihore@loire-atlantique.gouv.fr
02 40 00 72 78

Direction régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la la Loire
Service des risques naturels et technologiques
Dossier suivi par
marine.colin@developpement-durable.gouv.fr
02 72 74 76 82
virginie.brebion@developpement-durable.gouv.fr
02 72 74 76 79

Saint-Nazaire, le 28 DEC. 2016

La sous-préfète de Saint-Nazaire

à

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission de Suivi des Sites des sociétés SFDM, ANTARGAZ et TOTAL à Donges

Objet : Réunion de la Commission de Suivi des Sites (CSS) de Donges du 1er décembre 2016
Compte rendu

P.J. : 1

Vous voudrez bien trouver ci-joint le compte rendu de la réunion de la CSS de Donges qui a eu lieu le 1er décembre 2016.

Je vous en souhaite bonne réception.

Pour la sous-préfète, et par délégation,
Le secrétaire général,

Joseph CHARRIER

Destinataires

Membres de la commission de suivi de site de Donges

Madame la sous-préfète de Saint-Nazaire
Madame la directrice régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Monsieur le contrôleur général des Armées, chef de l'Inspection des installations classées du ministère de la Défense
Madame la directrice de l'Agence Régionale de la Santé
Monsieur le préfet de Loire-Atlantique ou son représentant le chef du bureau du SIRACEDPC
Monsieur le directeur départemental des Territoires et de la Mer
Monsieur le directeur régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (unité territoriale de la Loire-Atlantique)
Monsieur le directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Loire-Atlantique
Madame Lydia MEIGNEN, conseillère départementale de Saint-Nazaire 2 (ou suppléant : Monsieur Philippe GROSVALET, président du conseil départemental)
Monsieur Jean-Pierre LE ROUX, adjoint au maire de Donges (ou suppléant : Monsieur Louis OUISSE
Madame Margarète LE DORTZ, adjointe au maire de Montoir-de-Bretagne (ou suppléant : Monsieur Christian GUIHENEUF, conseiller municipal)
Monsieur Louis OUISSE, conseiller communautaire de la Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire CARENE (ou suppléante : Madame Michèle LEMAITRE, vice-présidente)
Monsieur Yannick HAURY, président de la Communauté de communes Sud Estuaire (ou suppléant : Monsieur Raymond CHARBONNIER, vice président)
Monsieur Jacques DALIBERT, vice président de la Communauté de communes Loire et Sillon (ou suppléante : Madame Lénaïck LECLAIR, vice présidente)
Monsieur BODINIER, président de l'Association Dongeoise des Zones à Risques et du PPRT (ou suppléant : un membre de l'association)
Monsieur Rémy KLEIN, vice président de l'Association de Défense de la Vallée du Brivet et de la Brière (ou suppléant : Bernard DOUCET, président de l'association)
Monsieur Michel CHAUSSE, président de l'association de la Sauvegarde et de Protection de la Corniche Nazairienne et de son Environnement SPCNE (ou suppléant Monsieur Jean-Claude BLANC, vice président de l'association)
Monsieur Michel CHAUSSE, membre de l'Union Nationale des associations de protection de la nature, de l'environnement et du cadre de vie, représentant le président de l'UDPN 44
Monsieur Jean-Claude LE MELINAIDRE, président de l'association des acteurs économiques de Bonne Nouvelle ou son représentant (M. Yannick SAGET - secrétaire de l'association)
Monsieur Claude AUFORT, membre du Mouvement national de lutte pour l'environnement Pays de la Loire naturellement MNLE (ou suppléant : Monsieur Jean-Paul MARTEL, président du MNLE)
Monsieur David DANNEQUIN, principal du collège Arthur Rimbaud à Donges, représentant l'Inspecteur d'Académie, directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale de Loire-Atlantique,
Monsieur le directeur de la société TOTAL
Monsieur le directeur de la société ANTARGAZ
Monsieur le directeur de la société française Donges-Metz SFDM
Monsieur le directeur général du Grand Port Maritime de Nantes/Saint-Nazaire
Madame la directrice régionale de SNCF Réseau
Monsieur le directeur régional de la SNCF
Monsieur Fabien PRIVE SAINT LANNE, titulaire (ou suppléant Monsieur David ARNOULD) salariés de la société **TOTAL**
Monsieur Thierry GERVIER, titulaire (ou suppléant : Monsieur Cédric MASSAT) salariés de la société **ANTARGAZ**
Monsieur Sylvain DEQUIPPE et Monsieur Jérôme HEDOUIN, titulaires (ou suppléants : Monsieur Arnaud BUSSON et Madame Karine SCHAPPACHER), salariés de la société **SFDM**

COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) de Donges (44)

Compte-rendu de la réunion du 1er décembre 2016 à 9h30

Contexte

La Commission de suivi du site (CSS) pour les établissements SFDM, ANTARGAZ et TOTAL à Donges (44), créée par l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2014, se réunit pour la troisième fois le 1er décembre 2016 à la mairie de Donges.

L'objet de cette réunion est de présenter le bilan annuel d'activité des sites de SFDM, ANTARGAZ et TOTAL. Les documents présentés en séance ont été communiqués aux membres de la CSS préalablement à la réunion.

La réunion se déroule sous la présidence de Monsieur Joseph CHARRIER, secrétaire général de la Sous-Préfecture de Saint-Nazaire.

Ordre du jour :

1. Bilan de l'année écoulée
1.1- Bilan de la Raffinerie TOTAL
1.2- Bilan de la Société ANTARGAZ
1.3- Bilan de la Société (parcs A et B)
1.4- Actions de surveillance conduites par les services d'inspection des installations classées de l'Etat (DREAL et CGA)

2. Autres sujets
2.1- Mise en œuvre de l'instruction du 19 mai 2016 relative à la confidentialité des données des sites SEVESO
2.2- Points divers

Le secrétaire général de la sous-préfecture de Saint-Nazaire ouvre la séance et demande s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu de CSS du 16 décembre 2015.

En l'absence de remarque des membres de la CSS sur ce compte-rendu, il est approuvé.

1. Bilan d'activité annuel des exploitants

1.1. *Bilan de la raffinerie TOTAL*

Le directeur du site TOTAL de Donges présente le bilan annuel d'activités à fin octobre 2016 :

1. Bilan environnemental
2. Actions de prévention des risques et coûts associés
3. Bilan du système de gestion de la sécurité (SGS)
4. Bilan Incidents/Accidents Sécurité
5. Retour sur l'accident sur le pipe Donges-Vern du 5 avril 2016
6. Bilan des exercices d'alerte
7. Programme de réduction des risques
9. Projets de modifications ou d'extension

Les questions

L'association Dongeoise des Zones à Risques et du PPRT (ADZRP) fait état des 2 points qui inquiètent les riverains :

- Concernant le pic de SO_2 signalé le 19 novembre 2016, pourquoi un tel délai pour la transmission de l'information aux riverains ? Comment les riverains pourraient-ils être prévenus, de jour comme de nuit ? Qui en a la responsabilité ? Une alerte par téléphone ne pourrait-elle pas être envisagée ?
- Concernant les pics de bruit constatés en juillet et août 2016, quelles en sont les causes et quelles actions ont été engagées ?

Le **directeur de TOTAL Donges** répond que les rejets de SO_2 sont mesurés en continu. Dès que les concentrations dépassent un seuil critique (100 $\mu g/m^3$), des mesures sont prises pour arrêter le phénomène en moins d'une heure.
Et, il rappelle que le seuil d'information des riverains est fixé par la réglementation à 300 $\mu g/m^3$ pendant 1 h, et le seuil d'alerte, à 500 $\mu g/m^3$ pendant 3 h.

La **DREAL** explique le fonctionnement prévu en cas de danger imminent pour les populations lié à une fuite de gaz : les modalités de cette alerte sont décrites dans le Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui comprend les différents scénarios accidentels identifiés, les conditions d'activation du PPI, l'organisation des secours et les modes d'information de la population.
Elle rappelle que le niveau de concentration en SO_2 mesuré le 19 novembre 2016 reste 1000 fois inférieur au seuil des effets réversibles sur les personnes pour cette substance (entraînant une gêne respiratoire), que le risque est donc très faible et que TOTAL a fait le nécessaire pour stopper ce rejet en moins d'une heure.

Concernant le retard d'information de la Préfecture du dépassement du seuil d'information, il est lié à un dysfonctionnement technique ponctuel au sein de l'Association Air Pays de Loire, lequel a fait l'objet immédiatement d'actions correctives.

Monsieur le maire de Donges précise qu'il a demandé à AIR PDL d'envoyer désormais un appel téléphonique à l'agent municipal d'astreinte, en cas de dépassement de seuil d'information, plutôt qu'un mail.

Monsieur le maire de Donges fait remarquer, par ailleurs, que la presse locale a réagi rapidement. Il ajoute que les actions doivent être priorisées en fonction de la sensibilité de la population (école, accueils de loisirs, maison de retraite, etc. en priorité).

Monsieur le secrétaire général de la sous-préfecture de Saint-Nazaire prend acte de ces remarques et rappelle que l'organisation des secours en cas d'accident est prise en compte dans le PPI, qui fait l'objet d'exercices.

Concernant le bruit, le **directeur de TOTAL Donges** précise qu'il est difficile d'expliquer les bruits entendus cet automne. Des sonomètres ont été achetés afin d'en rechercher rapidement l'origine et d'établir un plan d'actions.
Un numéro d'appel d'urgence téléphonique 24h/24 est en place chez TOTAL.

La DREAL rappelle qu'en l'état actuel des informations dont elle dispose, l'exploitant respecte la réglementation concernant les niveaux sonores en limite de propriété et au droit des Zones à Emergence Réglementée. Elle rappelle la définition des Zones à Emergence Réglementée suivant l'arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement :
« On appelle zones à émergence réglementée :

- *l'intérieur des immeubles habités ou occupés par des tiers et leurs parties extérieures éventuelles les plus proches (cour, jardin, terrasse), à l'exclusion de celles des immeubles implantés dans les zones destinées à recevoir des activités artisanales ou industrielles*
- *les zones constructibles définies par des documents d'urbanisme opposables aux tiers. »*

A la question du représentant du MNLE sur l'origine de l'accident survenu sur le pipe à Ste Anne sur Brivet le 5 avril 2016, **Monsieur le secrétaire général de la sous-préfecture de Saint-Nazaire** répond que l'instruction en cours définira les causes et les responsabilités. Les résultats seront peut-être connus pour la réunion de la CSS de 2017.

L'association de Défense du Brivet souligne que l'opération a été traitée avec professionnalisme et que les riverains sont satisfaits. Néanmoins, 2 logements sont inhabitables du fait de teneurs trop élevées en composés organiques volatils (COV).

L'Agence Régionale de Santé (ARS) répond que les conditions ne sont pas encore réunies pour autoriser les habitants à occuper ces deux logements, car des risques pour la santé sont possibles. Elle précise qu'il ne s'agit pas d'une interdiction administrative, mais d'une recommandation.

A la remarque de l'**ADZRP** sur la contradiction d'une telle situation, **l'ARS** répond qu'il n'y a pas de valeur d'exposition réglementaire pour les COV, donc qu'elle ne peut interdire l'occupation des logements, mais uniquement recommander qu'ils ne soient pas occupés.

A la question de l'**ADZRP** sur des solutions alternatives d'hébergement, l'**ARS** répond que la mairie de St Anne sur Brivet a proposé des gîtes pour ces habitants.

L'ADZRP souligne qu'aucune donnée n'est disponible sur le benzène dans le bilan environnemental de TOTAL Donges, alors que le rapport d'activités d'Air Pays de Loire indique que les émissions de benzène du site de Donges sont 40 fois supérieures à celles des autres raffineries.

Le **responsable HSEQ de TOTAL Donges** précise que des travaux sont en cours sur le bac benzène suite à l'incident de 2014, et s'engage à apporter des réponses à **l'ADZRP** sur la question du benzène.

Addendum suite à la réunion : Le rapport annuel 2015 établi par AIR PDL intitulé « évaluation des niveaux de benzène dans l'air dans l'environnement de la raffinerie Total de Donges - campagne 2015 » (disponible sur le site d'air PDL à partir du lien suivant : http://www.airpl.org/Publications/rapports/17-06-2016-evaluation-des-niveaux-de-benzene-dans-l-air-dans-l-environnement-de-la-raffinerie-Total-a-Donges-campagne-2015), édité en mai 2016, indique page 11 : « depuis 2012, les concentrations en benzène mesurées à Bossènes et à l'entrée de la raffinerie en sites non occupés par la population sont 40 % plus importantes que pour les autres sites. » Le terme 'site' ici désigne les autres localisations de capteurs sur Donges et non les autres raffineries françaises comme indiqué par le représentant de l'ADZRP. Le rapport indique également qu' « en zone habitée, le site de Pasteur est depuis 2011 du même ordre de grandeur que les niveaux mesurés à Notre Dame de Gravenchon et est inférieur aux niveaux mesurés à Gonfreville l'Orcher, sauf en 2014 ».

A la question de **l'ADZRP** sur les solutions envisagées pour limiter les odeurs, le **responsable de TOTAL Donges** répond que des études seront lancées et un plan d'actions établi qui pourra être présenté fin 2017.

L'ADZRP s'interroge sur le délai de réalisation des actions prévues par l'arrêté préfectoral complémentaire du 17/02/2014 pris dans le cadre du PPRT.
La **DREAL** répond que le délai maximal réglementaire figurant dans l'arrêté susvisé est 2019.

Le **secrétaire du CHSCT de TOTAL Donges** intervient sur l'incident du pipe d'avril 2016 et les risques liés à la sous-traitance et rappelle que les objectifs de mise en sécurité des travailleurs concourent également à une amélioration de la sécurité des riverains.

L'**UDPN** conteste ce dernier point en précisant que les travailleurs disposent d'équipements de protection alors que les riverains n'en n'ont pas.

L'ADZRP souligne que la protection des riverains entraîne aussi, par l'exigence de réduction des risques à la source, la protection des travailleurs de la raffinerie.

L'ADZRP demande des précisions sur le recours à la sous-traitance dans le cadre des projets de nouvelles unités de fabrication (désulfuration, production d'hydrogène).

Le **directeur de TOTAL** Donges répond qu'il est trop tôt pour se prononcer sur des projets qui ne démarreront pas avant 2020, et que ces derniers seront présentés en premier lieu aux salariés.

1.2. Bilan de la société ANTARGAZ

La représentante d'ANTARGAZ présente le bilan annuel d'activités pour 2016 :
1. Audits internes – Audits externes
2. Inspection DREAL
3. Retour d'expérience
4. Formations
5. Focus sur l'évènement environnement d'octobre 2016 (irisations au niveau du Canal de Martigné)

Des précisions sont apportées au point 5 sur l'origine de l'irisation détectée par un employé de la mairie le 5 octobre 2016 : déclenchement de la cellule de crise de TOTAL, qui a contacté ANTARGAZ, mise en place des dispositifs anti-pollution, découverte de la fuite le 7 octobre sur une tuyauterie de gazole utilisée pour l'alimentation des chariots élévateurs, isolement et travaux de remplacement de la canalisation, curage des réseaux, etc.

Monsieur le secrétaire général de la sous-préfecture de Saint-Nazaire confirme à l'**ADZRP** que la préfecture est joignable par téléphone 24h/24.

6. Focus sur l'accident du 16 novembre 2016 (feu de camion de transport de bouteilles sur l'autoroute A11).

Les questions

Le MNLE s'interroge sur l'origine de l'accident du 16 novembre 2016 sur l'A11.

ANTARGAZ répond qu'il s'agit d'un départ de feu classique sur essieu, provenant soit du système de freinage, soit d'un roulement usagé, lié à la vétusté du matériel ou à une surcharge. Dans le cas présent, il a été confirmé qu'il n'y avait pas de surcharge, et il s'agissait d'un camion récent, contrôlé.

A la question de **l'ADZRP** sur les mesures de prévention possibles, **ANTARGAZ** répond qu'un contrôle visuel des fusibles de température est réalisé, mais que l'information n'est pas reportée en cabine.

L'ADZRP s'interroge sur le trafic de matières dangereuses rue du Stade à Donges, qui serait de l'ordre de 500 camions par jour. Il demande si un comptage de camions est réalisé sur les routes avoisinantes.

Le représentant **de SNCF Réseau** (qui excuse le représentant du Conseil Départemental, absent) répond que des comptages routiers ont été réalisés en été et en automne 2016 dans le cadre du projet de contournement de la voie SNCF. Les résultats seront disponibles fin 2016.

L'ADZRP s'interroge sur le délai de mise en place des mesures de réduction du risque à la source sur le site ATARGAZ.

ANTARGAZ répond que l'ensemble des mesures a été réalisé (notamment, la réduction du niveau de gaz dans la sphère de butane, la mise en place des détecteurs de gaz, la procédure d'arrêt des trains, etc.), à l'exception des études sur le risque sismique.

1.3. Bilan de la société SFDM (parcs A - Bossènes et B - Camp de Sem)

Le représentant de SFDM présente le bilan annuel d'activités pour 2016 :
1. Activité
2. Bilan du système de gestion de la sécurité (SGS)
3. Compte-rendu d'incidents / accidents
4. Actions réalisées pour la prévention des risques
5. Programme d'objectifs de réduction des risques
6. Projets d'extension

Les questions

L'UDPN44 fait remarquer que des travaux réalisés à l'angle du terrain de SFDM, sur la route des Bossènes, engendrent des retombées de cailloux dans le canal de l'Arceau.

Le **directeur de TOTAL Donges** précise qu'il s'agit de travaux sur un pipe de la raffinerie et assure que ces cailloux seront enlevés.

L'ADZRP demande quel trafic correspond aux 1 806 000 m^3 de produits pétroliers chargés annuellement par camions qui sont mentionnés dans la présentation de SFDM.

Le responsable de **SFDM** répond qu'il correspond à environ 200 camions de 30 m^3 par jour.

A la question de **l'ADZRP** sur le délai de mise en place du PPRT de SFDM Donges , son responsable répond que sur les 4 dépôts gérés par SFDM en Loire Atlantique, le PPRT du Parc A est approuvé, 2 sont en cours et celui du Parc B de Donges vient d'être lancé.

L'ADZRP rappelle qu'elle souhaite être associée à ce PPRT pour le Parc B.

A la question de l'**ADZRP** sur le nombre de camions supplémentaires à attendre de la mise en service du bras de chargement au Camp de Sem, le responsable de SFDM répond qu'il est actuellement toujours inutilisé et qu'en cas d'utilisation, celle-ci restera limitée.

L'ADZRP rappelle les nuisances supplémentaires potentielles qui seraient liées au trafic de camions pour les zones d'habitat à proximité.

Le responsable de **SFDM** souligne que la vitesse y est limitée à 50 km/h. Il aura plus d'informations en 2017 pour confirmer ou non la mise en service du nouveau bras de chargement. L'accès direct à la voie express n'est pas d'actualité.

A la question de l'**ADZRP** sur les sécurités en place sur les bras de chargement de l'appontement bateau, le responsable de **SFDM** rappelle qu'il existe un système de déconnexion automatique sécurisé. Par ailleurs, des mesures sont mises en place pour éviter la présence de vapeurs de fractions légères dans les fuels, et ainsi limiter les risques d'incendie / explosion.

1.4. Actions de surveillance conduites par les services d'inspection des installations classées de l'Etat (DREAL et CGA)

Bilan du Contrôle Général des Armées
Le **CGA présente** les sujets traités en 2016.

Les questions

A la question de l'**ADZRP** sur le nombre de maisons situées dans le périmètre du futur PPRT du parc B, la **DDTM 44** répond que 20 maisons sont actuellement concernées, et que ce nombre sera précisé suite à la remise des études complémentaires de réduction des risques demandées à l'exploitant.

Bilan de l'Inspection des Installations Classées
La **DREAL** présente les inspections réalisées en 2016 et les sujets traités.

Les questions

A la demande du **MNLE** sur l'accident du pipe d'avril 2016 à Sainte Anne sur Brivet, la **DREAL** répond que les investigations habituelles ont été menées (visite sur place, interrogations des parties prenantes, etc.) et que l'enquête est en cours.

A la question de l'**ADZRP** sur les études sismiques pour les installations existantes, la **DREAL** répond que les études doivent être remises au plus tard le 31 décembre 2019 et l'échéancier des éventuels travaux doit être établi avant le 31/12/2020.

Le **directeur de TOTAL Donges** confirme que le risque sismique sera pris en compte pour les nouvelles unités de fabrication.

La **DREAL** confirme à l'**ADZRP** que la réglementation IED, et notamment les meilleures techniques disponibles, ne concerne que les aspects liés à l'environnement, et pas ceux liés à la sécurité.

A la question de l'**ADZRP** sur de nouvelles règles de calcul des effets des accidents, qui seraient prises en compte lors de la mise à jour des études de dangers, la **DREAL** répond que, si les installations n'ont pas changé, les scénarios déjà modélisés ne font pas l'objet de nouvelles modélisations à la mise à jour des études de dangers (sauf si de nouvelles exigences réglementaires l'imposent).

A la question de l'**ADZRP** sur la demande de dérogation à la MTD concernant les émissions de COV lors des chargements, la DREAL confirme qu'elle ne concerne que les déchargements de bateaux, les déchargements de camions étant déjà équipés de ce dispositif.

A la question de l'**ADZRP** sur le nombre important de remarques émises lors de l'audit sur les équipements sous pression, la **DREAL** répond que la situation est normale pour ce type d'établissement et que l'importance des remarques n'est pas précisée.

Le **directeur de TOTAL Donges** précise que ces remarques n'ont pas remis en cause la possibilité dont dispose la raffinerie de s'appuyer sur un Service interne d'Inspection Reconnu (SIR) concernant les équipements sous pression.

L'ADZRP poursuit en précisant que les travaux proposés pour sécuriser les habitations dans le cadre de la mise en œuvre du PPRT de Donges ne sont pas acceptés par certains riverains, qui doutent de leur efficacité.

A la question de l'**ADZRP** concernant le nombre de diagnostics réalisés sur les 300 habitations concernées par le programme PARI, la **DREAL** répond qu'une petite centaine de diagnostics a été réalisée à ce jour.

2. Autres sujets

2.1. Mise en œuvre de l'instruction du 19 mai 2016 relative à la confidentialité des sites SEVESO

Les questions

A la question de l'**UDPN44** concernant les futurs projets de TOTAL Donges, la **DREAL** précise que seuls les documents autorisés par le Ministère selon les nouveaux critères établis dans l'instruction du 19 mai 2016 seront disponibles sur Internet. Les autres documents, s'ils ne sont pas confidentiels, seront disponibles à la consultation uniquement, et sur demande.

L'ADZRP fait remarquer que cette situation posera problème lors des enquêtes publiques.

La **DREAL** répond que des travaux sont actuellement en cours au niveau national pour préciser l'instruction du 19 mai 2016 mais rappelle que le Code de l'environnement prévoit déjà la possibilité pour les exploitants d'identifier certaines parties de leurs dossiers administratifs comme confidentiels.

2.2. Points divers

Concernant le contournement de la voie SNCF, l'**ADZRP** précise qu'elle est favorable au contournement de la voie ferrée mais pas selon le tracé proposé et déplore le manque d'ouvrages anti-bruit prévus.

SNCF Réseau répond que 2 ateliers de concertation ont été organisés, que le projet répond à la réglementation, que des merlons anti-bruit ont été proposés, et que la demande de riverains pour la prolongation de ces merlons est en cours d'étude. Des protections spécifiques seront mises en place au droit des 2 maisons qui le nécessitent.

L'UDPN44 demande à être inscrite aux ateliers de concertation. **SNCF Réseau** donne son accord.

L'ADZRP signale qu'il manque une étude suite au déraillement d'un train (tracé compris dans la zone des 140 mbars) et déplore l'absence d'étude des impacts des vibrations lors du passage des trains sur la réserve souterraine de gaz dans l'emprise de la raffinerie.

Le **secrétaire du CHSCT de TOTAL Donges** rappelle la nécessité du contournement Nord de la voie SNCF pour maintenir l'activité industrielle sur le site.

L'ADZRP répond qu'elle y est également favorable, mais pas avec le tracé proposé.

La **DREAL** précise que l'étude de vulnérabilité faite par l'INERIS exclut la possibilité de déraillement d'un train sur le futur tracé.

SNCF Réseau précise que les vibrations seront bien prises en compte au moment des études de conception du futur tronçon, afin de garantir la sécurité du stockage de gaz.

En l'absence d'autres questions, **Monsieur le secrétaire général de la sous-préfecture de Saint-Nazaire** clôt la séance à 12h50.

Pour la sous-préfète, et par délégation
Le secrétaire général,

Joseph CHARRIER

Liste des participants :

Fonction	Nom Prénom
Collège "exploitants des installations classées"	
Monsieur de directeur de la société française Donges-Metz (SFDM)	BILLAUD Christian
Monsieur de directeur de la société ANTARGAZ	VRINAT Yves
Monsieur le directeur de la société TOTAL Raffinage France	BILLANT Philippe
Monsieur le directeur régional de la SNCF ou son représentantSNCF Réseau	BEDEL Guillaume
Collège « Élus des collectivités territoriales »	
Maire de Donges	CHENEAU François
Adjoint au maire de Donges suppléant Conseiller communautaire de la CARENE	OUISSE Louis
Collège « Riverains des installations classées et associations »	
Association dongeoise des zones à risques et du PPRT (ADZRP)	LE CLER Michel
Association de défense de la vallée du Brivet et de la Brière	KLEIN Remy
Association de la sauvegarde et de protection de la corniche nazairienne et de son environnement (SPCNE)	BLANC Jean-Claude
Union départementale des associations de protection de la nature, de l'environnement et du cadre de vie (UDPN) 44	CHAUSSE Michel
Mouvement national de lutte pour l'environnement Pays de la Loire naturellement (MNLE)	AUFORT Claude
Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de Loire-Atlantique	DANNEQUIN David
Collège « salaries protégés des installations classées »	
Salarié de la société TOTAL	ARNOULD David
Salarié de la société SFDM titulaire	DEQUIPPE Sylvain
Salarié de la société SFDM suppléant	BUSSON Arnaud
Collège « Administration de l'Etat »	
Sous-Préfecture de Saint-Nazaire	CHARRIER Joseph
Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de Loire-Atlantique	DENIS Françoise
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) des Pays de la Loire	LONVAUD Séverine
Contrôleur général des armées (CGA), chef de l'inspection des installations classées	PIC Bernard
Agence régionale de santé (ARS)	LECOQ Régis
Personnes qualifiées	
SDIS 44	PICQUET Pascal
Autres participants	
ANTARGAZ	COTTET GAYDON Lynda
ANTARGAZ	GERBAUD Philippe
SFDM	DUBUC Thierry
TOTAL Raffinage France	GAUTHEROT Thomas
TOTAL Raffinage France	BROCARD Florence
SNCF Réseau	PERON Francis
VILLE DE ST BREVIN LES PINS	DUPONT Christian
ADZRP	BOSQUE Jean-Luc
Association de défense de la vallée du Brivet et de la Brière	DOUCET Bernard
Préfecture de Loire-Atlantique	FROUIN Irène
Sous-Préfecture de Saint-Nazaire	BIHORE Danièle
DREAL	COLIN Marine
DREAL	BREBION Virginie

Excusés :

- M. Mathias GUERIN du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire
- M. Yannick SAGET de l'association des Acteurs économiques de Bonne Nouvelle
- le Conseil Départemental de Loire Atlantique.